



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
de la **PROPRIÉTÉ RURALE & AGRICOLE de la VENDÉE**
238 boulevard Louis Blanc – 85000 LA ROCHE sur YON
propriete.agricole@wanadoo.fr – tél : 02 51 62 74 71

Le bureau de la Propriété Rurale 85 vous souhaite une
Bonne et heureuse année 2024 !

Nous sommes heureux de vous annoncer la création d'un site web de la Propriété
Rurale 85 : <https://propriete-rurale85.com/>

NOUVEAU

**Syndicat Départemental
de la Propriété Privée Rurale
de Vendée**

ACCUEIL • LE CONSEIL • LES REPRÉSENTANTS • DOCUMENTATIONS • RÉGION • CONTACT

Accueil

Bienvenue sur le site de la Propriété Privée Rurale de la Vendée

Un Patrimoine naturellement Créateur de Valeurs

Nous sommes le seul Syndicat professionnel indépendant qui représente et défend les intérêts de plus de 4 millions de propriétaires, investisseurs et gestionnaires de patrimoine privé rural.

Rechercher

RECHERCHER

Articles récents

ADHÉRER
En téléchargeant
notre bulletin d'adhésion
CLIQUEZ ICI

Ce site nous permet de nous présenter aux futurs adhérents, poser vos questions par le biais « nous contacter » et payer vos cotisations.

Ce site vous appartient et n'hésitez pas à faire des suggestions ou donner votre avis d'amélioration.

Dans un contexte où la question de la préservation de l'environnement n'a jamais été aussi prégnante, il est indispensable de travailler ensemble à une vision partagée de ce que nous déciderons pour notre territoire de demain. Et notre territoire, il repose d'abord sur nos terres et l'utilisation que nous en faisons.

En Vendée, nous mesurons donc tout l'intérêt d'une collaboration étroite entre le propriétaire (gestionnaire du foncier) et les partenaires (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...).

La propriété rurale doit être défendue et le devenir du propriétaire préservé. C'est aujourd'hui un vrai défi et un enjeu essentiel pour la préservation de nos territoires et de leurs spécificités.

Notre terre est un atout. Il est de notre responsabilité à tous de la protéger, de la faire vivre et de lui assurer le rôle et la place qu'elle mérite dans la construction de notre avenir.

Marc Villemain, Président

Hervé Renson d'Herculais, Conseiller

Loïc de la Roche Saint André, Conseiller

Arnaud de la Chevasnerie, Conseiller

Christian Ecot, Trésorier

Eric Buet, Juriste

Sur les élections aux chambres d'agriculture en 2025

Le mandat de 6 ans du seul et unique représentant du collège des propriétaires et usufruitiers à la chambre d'agriculture arrivera à son terme en 2025. Les nouvelles élections se tiendront donc début 2025. Votre syndicat est d'ores et déjà au travail sur ce sujet.

Les chambres d'agriculture ont un rôle de représentation et d'intervention au sein du monde rural. Elles le représentent auprès des pouvoirs publics. Même si notre représentativité en leur sein s'est réduite à peau de chagrin depuis plusieurs années (plus qu'un siège...), il reste fondamental que la voix des propriétaires ruraux se fasse entendre. Et ce sont nos syndicats qui doivent en être le porte-parole.

De plus cette élection a une importance en matière de représentativité syndicale puisque la liste victorieuse bénéficie d'une reconnaissance politique retenue pour la désignation des représentants des propriétaires dans différentes commissions.

De plus le propriétaire assure une partie importante du financement des chambres d'agriculture par la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (prise en charge à 50/50 entre propriétaire bailleur et preneur), il est donc primordial de prendre part activement à ces élections.

La taxe représente actuellement 37 % des ressources des chambres (42 % avant déduction des montants destinés au financement de la politique forestière) selon le rapport d'information n°3702 du 16 décembre 2022 relative aux chambres d'agriculture et à leur financement.

Renouvellement des assesseurs des tribunaux paritaires et des membres de la commission paritaire en 2024

Le renouvellement des assesseurs pour les tribunaux paritaires des baux ruraux aura lieu en 2024.

La Propriété Rurale 85 vient de déposer la liste des candidats vendéens auprès de l'administration.

Dans le mois suivant la désignation des assesseurs, seront également renouvelés les membres de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux (CCPDBR). Il est essentiel d'être présent dans cette commission, qui faut-il le rappeler, est extrêmement importante de par ses compétences consultatives mais surtout ses compétences réglementaires (établissement du bail type notamment).

PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE 85

Votre adhésion à notre syndicat arrive bientôt à échéance. Nous sommes déterminés à poursuivre notre action pour :

- **Vous Représenter :** dans les différentes commissions (SAFER, tribunaux paritaires, CDOA...) dont les décisions impactent la gestion de votre propriété.
- **Vous Défendre :** notre syndicat est force de propositions et intervient auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et du gouvernement.
- **Vous Conseiller :** pour la gestion de vos biens ruraux (bail rural, fermage, transmission, fiscalité, etc..) avec l'appui de juristes spécialisés.
- **Vous Informer :** en retrouvant dans notre revue tous les deux mois l'actualité centrée sur la vie rurale.
- **Vous Aider :** un conseil préalable permet souvent d'éviter une procédure coûteuse et hasardeuse.
- **Vous Alerter :** sur les actions à mener pour la gestion de votre patrimoine rural et pour la défense de la propriété privée.

6 FOIS PAR AN
RETROUVEZ VOTRE REVUE
LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE



Offres et avantages de l'adhésion

- Une **assistance** pour la rédaction des baux et le calcul des fermages
- Un **accompagnement local** pour le suivi juridique des litiges éventuels dans le cadre du bail agricole
- Accès à la **permanence** du mardi matin sur RDV de préférence et le mardi après-midi sur RDV
- Une **assurance responsabilité civile** couvrant vos terres agricoles, vos parcelles isolées de bois et vos surfaces en eau
- Un **tarif préférentiel à 51€** pour l'abonnement d'un an à notre revue bimestrielle « Propriété Privée Rurale »
- Une **cotisation déductible** de vos revenus fonciers

Votre adhésion au travers du syndicat départemental de la Vendée renforce le poids de la Fédération Nationale et des propriétaires ruraux sur les plans législatif et réglementaire. En 2023, ce sont des rencontres avec : le ministre de l'Agriculture et son cabinet, des dizaines de parlementaires, de fonctionnaires et de partenaires ; c'est aussi un travail sur de nombreuses commissions, projets et propositions de lois.

Vos cotisations constituent notre seule source de revenus. Le nombre d'adhérents est donc une donnée essentielle pour accroître nos actions et renforcer notre crédibilité auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs.

Vous recevrez l'appel de cotisation 2024 au cours des prochaines semaines par voie postale.

Confiant dans votre fidélité, nous vous prions de croire, cher adhérent, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le bureau de la Propriété Rurale 85